



Service Public
Fédéral
FINANCES

FISCALITÉ

N° 270 MLH

Vos données d'identification :

Nom :¹ Prénom :¹
 Dénomination :²
 Numéro national ou numéro d'identification du registre d'attente ou de la Banque-Carrefour des Entreprises :

**Annexe à joindre à la déclaration à l'impôt sur les
 revenus par le locataire d'un bien immobilier ou le
 titulaire d'un droit réel d'usage sur un bien immobilier
 (art. 307, § 2/2, CIR 92)**

EXERCICE D'IMPOSITION 20...

(Exercice comptable du au)²

**Données d'identification du (des) loueur(s) ou de la (des) personne(s) concédant le droit réel d'usage
 (emphytéose, superficie, usufruit, servitude, etc.) :**

(Veuillez mentionner les informations demandées pour chaque personne concernée. À partir de la troisième personne, veuillez joindre les données d'identification dans une annexe au présent document.)

Données d'identification de la personne 1 :

Nom :¹ Prénom :¹
 Dénomination :²
 Numéro national ou numéro d'identification du registre d'attente ou de la Banque-Carrefour des Entreprises :

 Rue : Numéro : Boîte :
 Commune : Code postal : Pays :

Données d'identification de la personne 2 : (si d'application)

Nom :¹ Prénom :¹
 Dénomination :²
 Numéro national ou numéro d'identification du registre d'attente ou de la Banque-Carrefour des Entreprises :

 Rue : Numéro : Boîte :
 Commune : Code postal : Pays :

¹ À compléter uniquement pour/par des personnes physiques.

² À compléter uniquement pour/par des personnes morales.

Données relatives au bien immobilier :

Adresse du bien immobilier :

Rue : Numéro : Boîte :
 Commune : Code postal : Pays :

A. LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER BÂTI	Montant
Montant des indemnités locatives ³ pour le bien immobilier mentionné ci-avant qui, au cours de la période imposable concernée :	
- a été payé ou attribué : euros
- a été déduit à titre de frais professionnels (réels) : ⁴ euros
B. LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER NON BÂTI	Montant
Montant des indemnités locatives ³ pour le bien immobilier mentionné ci-avant qui, au cours de la période imposable concernée :	
- a été payé ou attribué : euros
- a été déduit à titre de frais professionnels (réels) : ⁴ euros
C. INDEMNITÉS POUR UN DROIT RÉEL D'USAGE (EMPHYTÉOSE, SUPERFICIE, USUFRUIT, SERVITUDE, ETC.) SUR UN BIEN IMMOBILIER	Montant
Montant des indemnités pour un droit réel d'usage (emphytéose, superficie, usufruit, servitude, etc.) ⁵ pour le bien immobilier mentionné ci-avant qui, au cours de la période imposable concernée :	
- a été payé ou attribué : euros
- a été déduit à titre de frais professionnels (réels) : ⁴ euros

CERTIFIÉ EXACT, (date)

.....
 (signature)

³ Par indemnités locatives, on entend le loyer et les avantages locatifs accordés au locataire.

⁴ Ce montant doit être mentionné par des personnes assujetties à l'impôt des personnes physiques, à l'impôt des non-résidents (personnes physiques), à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non-résidents (sociétés). Les personnes morales assujetties à l'impôt des personnes morales ou à l'impôt des non-résidents (personnes morales) ne doivent pas mentionner ce montant. Mentionnez ici uniquement les frais professionnels (réels) relatifs aux indemnités locatives ou aux indemnités pour un droit réel d'usage qui ont été payées ou attribuées au cours de la période imposable concernée pour le bien immobilier en question.

⁵ Les redevances proprement dites pour ce droit réel d'usage ainsi que tous les autres avantages accordés en vertu de ce droit réel d'usage au cédant du droit. Vous ne pouvez pas reprendre ici les amortissements sur le droit d'usage.